

qui s'est aperçu qu'il était quasiment inutile de se joindre aux pays qui participent directement au conflit est-ouest, se fait des illusions lorsque sa population pense pouvoir jouer le rôle d'un honnête entremetteur—quoi qu'en dise le premier ministre—ou se voir confier toute autre tâche consultative auprès de l'Union soviétique.

Je suis surpris de constater que mon temps de parole est écoulé alors que je n'ai pas encore eu le temps de parler du commandement maritime.

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je m'aperçois qu'il ne reste que quelques minutes pour prendre part au débat de cet après-midi. Les représentants qui m'ont précédé de tous les coins de la Chambre sont très renseignés en matière de défense. Je voudrais traiter d'un passage de la motion présentée par notre parti, celui qui traite de la réduction de nos forces militaires actives et de réserve. Pourquoi nos forces ne sont-elles pas à la hauteur de l'effectif, je vous le demande? Y a-t-il mécontentement au sein de nos Forces actuellement? Je voudrais vous parler brièvement d'un sondage effectué au cours des deux ou trois derniers mois dans un secteur de nos Forces armées.

Le sondage était le résultat d'une suggestion de l'Alliance de la Fonction publique du Canada au gouvernement, savoir que l'on pourrait peut-être syndiquer les Forces armées. En lisant la suggestion, j'eus de sérieuses appréhensions au sujet de la syndicalisation des Forces, étant donné mon expérience dans les forces actives au cours de la dernière guerre et dans les forces de réserve. Plusieurs de mes collègues étaient d'avis que nous devrions nous renseigner auprès des membres des Forces armées pour savoir ce qu'ils en pensaient. Nous avons choisi quelques bases militaires du pays, y compris celle de Gagetown dans ma circonscription, l'une des plus belles bases militaires du Commonwealth britannique.

Une voix: Après Greenwood.

M. MacRae: Je ne serais pas d'accord là-dessus. Environ 25 p. 100 des militaires interrogés ont répondu. Y en eut-il plusieurs pour s'opposer au sondage? Non, ce qui est plutôt surprenant, bien que plusieurs aient peut-être pensé qu'on n'aurait pas dû leur écrire et quelques-uns ont répondu pour le dire. Une des réponses dont je me souviens surtout, c'est que l'Armée ne devrait pas influencer la politique, ni la politique, l'Armée. Mais, bien entendu, monsieur l'Orateur, à la tête du ministère de la Défense nationale, il nous faut un homme qui ait d'abord été élu député à la Chambre des communes.

Je voudrais consigner au compte rendu un résumé des réponses à nos questions. Si le ministre n'est pas déjà au courant de la chose, je crois qu'il y trouvera un intérêt considérable. Après avoir analysé les réponses, nous pouvons maintenant apporter les précisions suivantes. Le désenchantement semble considérable au sein des Forces armées au sujet des décisions qui concernent leurs conditions de travail.

Dans l'ensemble, les porte-parole de l'Armée, brevetés et non brevetés, se montrent plus désenchantés que les porte-parole brevetés de la Marine. La majorité des porte-parole semblent prêts à accepter le principe de la négociation dans les Forces armées. Toutefois, même si le principe de la négociation ne s'appliquait pas à tous les secteurs des Forces armées, certains aspects des conditions de travail sont sans aucun doute négociables. Ce sont la solde, les indemnités de retraite, la pension et la procédure de règlement des griefs.

Parmi les porte-parole, il y a décidément manque d'unanimité sur la nécessité ou même l'opportunité de syndiquer le personnel des Forces armées. Toutefois, il faudrait établir un dispositif qui permette de négocier une convention collective avec le gouvernement. Le comité de négociation serait institué au sein des Forces armées et, c'est certain, ne devrait pas être un groupe de l'extérieur, comme l'Alliance de la Fonction publique.

Enfin, et j'insiste là-dessus, les Forces armées ne devraient pas, même en temps de paix, avoir le droit de grève. La situation le défend.

Je crois qu'il ne me reste qu'une ou deux minutes, monsieur l'Orateur, et mes propos n'éveilleront peut-être pas beaucoup de sympathie chez mes collègues, mais je veux remercier le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) de toute l'aide qu'il m'a procurée dans l'étude des problèmes des Forces armées. Ce débat portait principalement sur la politique. Je m'intéresse davantage aux problèmes du personnel, aux problèmes qu'éprouvent les membres des Forces armées et leurs familles. Le ministre de la Défense nationale est à la Chambre et je tiens à dire que j'apprécie les égards qu'il m'a témoignés à propos des cas que je lui ai signalés.

Je me souviens d'un cas précis. J'ignore si le ministre l'a remarqué à l'époque mais, après l'avoir sérieusement critiqué, j'ai intercédé auprès de lui, le lendemain, en faveur d'un ancien militaire distingué. Sa réaction fut des plus aimables et généreuses, ce dont l'intéressé et moi-même désirons remercier publiquement le ministre ici même.

L'hon. M. Macdonald: Je remercie le député.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Comme il est 5 heures, je dois informer la Chambre que, conformément à l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

Une longue fin de semaine du mois le plus beau offre une magnifique occasion de réévaluer nos attitudes et de former nos jugements sur les problèmes critiques qui se posent actuellement à nous. J'espère que les députés goûteront et partageront les dons abondants d'une mère Nature si généreuse. Puissent ses fils s'inspirer de ses qualités de justice et de conciliation.

(À 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)